

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

UNIVERSITÉ PARIS 12

CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ

Vu les articles L 612 et 612-2 du code de l'éducation

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur

Vu la décision du Conseil d'Administration

Vu les pièces justificatives produites par M. AURELIEN PERROD, [REDACTED] en vue de son inscription au Certificat d'Université Médecine
esthétique gynécologique

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

le **CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ MÉDECINE ESTHÉTIQUE GYNÉCOLOGIQUE**

est décerné à **M. AURELIEN PERROD**

au titre de l'année universitaire 2016-2017.

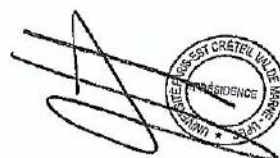
FACULTÉ
DE MÉDECINE

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRETEIL

Le titulaire

Fait à CRETEIL, le 1 février 2017

Le Président



Olivier MONTAGNE